

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1068/SG/AI nommant billeteur, régisseur comptable un commis des services administratifs et financiers du district de Djibouti.

n° 73-1068/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
5 juillet 1973

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro
25 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Idriss Assowé Rirache, commis des Services administratifs et financiers de 2° classe du Cadre territorial de l'administration générale, mis à la disposition du District de Djibouti est nommé, pour compter du 1er juillet 1973 : — Billeteur pour les Services du district et de la voirie de Djibouti, — Régisseur de la Eaïsse d'avance du district de Djibouti, — Régisseur des marchés de Djibouti, — Agent intermédiaire pour la perception des menues recettes, en remplacement de M. Daher Djama Roblé, titulaire du Poste, bénéficiaire d'un congé administratif de 3 mois.